Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
2 septembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Reprise de la quarante-septième session
Vienne, 6 septembre 2019
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programme et budgets 2020-2021

Programme et budgets 2020-2021

Nouvelles propositions révisées du Directeur général

Faisant suite aux discussions informelles menées en préparation de la reprise de la quarante-septième session du Conseil du développement industriel, le présent document fournit des précisions concernant les modifications apportées aux propositions du Directeur général sur le programme et les budgets 2020-2021, publiées sous la cote IDB.47/5-PBC.35/5, et complète les informations fournies dans le document IDB.47/5/Add.1.

Contexte

1. Le Directeur général a soumis la proposition sur le programme et les budgets 2020-2021 (IDB.47/5-PBC.35/5) au Conseil de développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, le 5 mars 2019, conformément à l'article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier.

2. La quarante-septième session du Conseil du développement industriel a été suspendue le 3 juillet 2019 et il a été recommandé que le Président de cette session, Son Excellence M. Senén Florensa Palau, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'ONUDI, organise de nouvelles consultations sur le programme et les budgets afin de parvenir à un consensus entre les États Membres. Le Président a désigné Son Excellence Mme Maria Assunta Accili Sabbatini, Représentante permanente de l'Italie auprès de l'ONUDI, pour faciliter ces consultations. Celles-ci ont permis de trouver un accord sur les modifications du plafond général pour le budget ordinaire, présenté au paragraphe 5 ci-dessous, en tenant compte des dépenses encourues pour l'ensemble de l'exercice biennal au titre de la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui s'élève à 5 274 242 dollars (4 456 734 euros).

3. À la demande des États Membres, le présent document fournit des précisions sur les modifications apportées aux propositions révisées de programme et de budgets 2020-2021. Il énumère les changements relatifs aux ressources nécessaires, en indiquant en particulier les activités pour lesquelles le besoin de fonds

V.19-09059 (F) 050919 060919

Merci de recycler

supplémentaires a été maintenu, ainsi que les demandes de fonds supplémentaires qui ont été revues à la baisse ou supprimées des budgets révisés.

4. La version révisée du tableau récapitulatif des budgets figure à l'annexe du présent document.

Récapitulatif des propositions révisées

5. Après ajustement des prévisions établies dans le document IDB.47/5-PBC.35/5, le montant brut des dépenses prévues au titre du budget ordinaire se chiffre à 144 091 811 euros. Ces dépenses sont à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 138 924 543 euros, sur les recettes accessoires à hauteur de 2 551 500 euros, sur les ressources provenant de gains d'efficacité à hauteur de 942 223 euros et, pour le solde restant, soit 1 673 545 euros, sur d'autres sources (IDB.47/5/Add.1).

6. Dans les propositions révisées, les prévisions de dépenses indiquées ci-après ont été supprimées du budget ordinaire, ce qui se traduit par une réduction totale de 1 069 451 euros par rapport aux propositions du Directeur général figurant dans le document IDB.47/5-PBC.35/5 :

a) Dépenses prévues au titre des services de consultants des bureaux de liaison, d'un montant de 343 400 euros ;

b) Transfert d'un poste P-5 du budget ordinaire vers le budget opérationnel, entraînant une réduction de 357 300 euros des dépenses prévues au titre du budget ordinaire et une augmentation équivalente des dépenses prévues au titre du budget opérationnel ;

c) Ajustements apportés en vue d'aligner les ressources budgétaires nécessaires sur le montant exact de la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies pour 2020-2021, conformément à la demande adressée à l'ONUDI par M. Robert Piper, Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, dans sa lettre du 6 juin 2019, ajustements qui se sont traduits par une réduction des dépenses prévues d'un montant de 190 824 euros ;

d) Les dépenses prévues au titre du Programme ordinaire de coopération technique ont été réduites de 177 927 euros, afin d'être maintenues à 6 % du montant net du budget ordinaire approuvé, comme l'exige l'Acte constitutif de l'ONUDI.

7. Les États Membres sont convenus de maintenir dans les programmes les augmentations nettes liées aux mesures ci-après, sachant qu'elles n'impliquent pas de coût supplémentaire et qu'elles sont déjà compensées par d'autres réductions de dépenses décrites dans le document IDB.47/5-PBC.35/5 :

a) Conversion du poste de déontologue à temps partiel (50 %) en poste à temps plein, entraînant une augmentation de 167 750 euros des dépenses correspondantes ;

b) Augmentation des dépenses de voyage du Comité consultatif pour les questions d'audit, pour un montant de 33 200 euros ;

c) Changement de classe pour deux postes rattachés au programme D, entraînant un coût supplémentaire de 110 000 euros ;

d) Augmentation de la contribution de l'ONUDI à la gestion des bâtiments, en raison du coût croissant des services collectifs de distribution et des services d'entretien, pour un montant de 328 100 euros ;

e) Augmentation des contributions de l'ONUDI aux activités conjointes des organismes des Nations Unies, pour un montant cumulé de 155 700 euros.

8. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel de 2020-2021 énoncées dans le document IDB.47/5-PBC.35/5 ont été modifiées pour tenir compte

du transfert d'un poste P-5 du budget ordinaire, comme expliqué au paragraphe 6 b) ci-dessus, de sorte que le montant total des ressources nécessaires s'élève à 37 867 400 euros, à imputer sur les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui à hauteur de 37 571 300 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 296 100 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier.

Mesures à prendre par le Conseil

9. Le Conseil est invité à examiner et à adopter les propositions révisées du Directeur général concernant le programme et les budgets 2020-2021, telles qu'elles figurent dans les documents IDB.47/5 et Add.2, et à les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation à sa dix-huitième session.

Annexe

Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
[hors grand programme E (Gestion des bâtiments)]
(en euros)

	Budget approuvé de 2018-2019	Accroissement des ressources en 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2018-2019	Actualisation des coûts aux prix de 2020-2021	Ressources nécessaires pour 2020-2021 aux prix de 2020-2021
	1	2	3	4	5
Budget ordinaire					
Dépenses	139 203 543	2 665 768	141 869 311	2 222 500	144 091 811
Recettes	(2 501 500)	(50 000)	(2 551 500)		(2 551 500)
Économies et gains d'efficacité		(942 223)	(942 223)		(942 223)
Autres sources		(1 673 545)	(1 673 545)		(1 673 545)
Montant net des ressources nécessaires – contributions mises en recouvrement	136 702 043		136 702 043	2 222 500	138 924 543
Budget opérationnel					
Dépenses	36 152 400	338 500	36 490 900	1 376 500	37 867 400
Recettes	(355 100)	59 000	(296 100)		(296 100)
Montant net des ressources nécessaires	35 797 300	397 500	36 194 800	1 376 500	37 571 300
Total, budgets ordinaire et opérationnel	172 499 343	397 500	172 896 843	3 599 000	176 495 843
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		0,0 %			
Budget opérationnel		1,1 %			
Taux combiné		0,2 %			